

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATELLERAULT

Du 27 mai 2010

n° 37

page 1/2

Rapporteur : **Monsieur Brahim BENZERGA**

OBJET : **Tarifs inscriptions à Visa Vacances 2010**

Mesdames, Messieurs,

Le dispositif Visa Vacances 2010 s'inscrit dans le Contrat Enfance Jeunesse signé entre la Ville de Châtellerault et la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne.

Il prévoit deux activités concomitantes :

Une base de loisirs ALSH pour les 11/17 ans, ouverte du 5 juillet au 30 août 2010, du lundi au vendredi. Sa capacité d'accueil est de 70 jeunes. Cette activité est ouverte en accès libre c'est-à-dire sans réservation.

Des stages d'activités, sportives et/ou culturelles sont mis en place par soit le tissu associatif châtelleraudais soit par les services municipaux. L'activité est ouverte sur réservation.

Si la participation à ces deux activités est gratuite, une adhésion au dispositif est obligatoire.

Conformément aux dispositions du Contrat Enfance Jeunesse, la tarification de cette adhésion est réalisée en fonction du quotient familial.

Les jeunes participant aux activités de Visa Vacances sous couvert des maisons de quartier ou le l'accueil de loisirs municipal (ALM) et qui auront acquitté le prix de journée de la maison de quartier, n'auront aucune adhésion à payer.

Il vous est proposé de fixer la participation financière pour l'adhésion à Visa Vacances 2010 aux montants suivants :

QF1 < 275 €	2 €
QF2 de 276 € à 549 €	4 €
QF3 de 550 € à 685 €	6 €
QF4 de 686 € à 914 €	8 €
QF5 plus de 915 €	10 €

* * * * *

VU la mise en oeuvre du Contrat Enfance Jeunesse par délibération n° 17 du conseil municipal du 22 octobre 2009,

VU la signature du Contrat Enfance entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne, la Mutualité Sociale Agricole de la Vienne et la Ville de Châtellerault le 11 décembre 2009, intégrant le cofinancement par la CAF et la MSA de l'action Visa vacances,

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATELLERAULT

Du 27 mai 2010

n° 37

page 2/2

CONSIDERANT la demande de la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne et de la Mutualité Sociale Agricole de mettre en place une tarification visant à assurer l'égalité de traitement des usagers au regard des différents Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) ouverts sur la ville de Châtellerault.

Le conseil municipal ayant délibéré décide :

- d'accepter de mettre en place une tarification pour l'adhésion à Visa Vacances 2010 pour l'ensemble des usagers :

QF1 < 275 €	2 €
QF2 de 276 € à 549 €	4 €
QF3 de 550 € à 685 €	6 €
QF4 de 686 € à 914 €	8 €
QF5 plus de 915 €	10 €

Les jeunes participant aux activités de Visa Vacances sous couvert des maisons de quartier ou le l'accueil de loisirs municipal (ALM) et qui auront acquitté le prix de journée de la maison de quartier, n'auront aucune adhésion à payer.

- d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Cette recette sera imputée sur la ligne budgétaire 422.3/70632/5600

Pour : 28

Contre : 3

(MM. Gratteau, Monaury, Mme Barrault)

Abstention : 0

Certifiée exécutoire

Par le maire de la ville de Châtellerault

Transmis à la sous préfecture, le 7 juin 2010

Publié en mairie le 1er juin 2010

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

Le directeur général adjoint des services

Philippe Turbault